

LA CEDEAO, L'UEMOA ET LE CILSS S'ACCORDENT SUR UN PROJET DE CADRE RÉGLEMENTAIRE SEMENCIER COMMUN

FICHE D'INFORMATION THÉMATIQUE DU PROJET MIR « MARCHÉ RÉGIONAL DES INTRANTS AGRICOLES »

Quelques Rappels

L'UEMOA et la CEDEAO assurent depuis 2004, le leadership d'un processus d'élaboration d'un cadre réglementaire de la production et du commerce des semences en Afrique de l'Ouest entrepris depuis 2000. Ce processus bénéficie de l'appui technique et financier de la FAO, de l'IFDC à travers son projet MIR, du GNIS, du WASNET, de l'AFSTA, du CILSS/INSAH, du Projet SCOSA de l'ICRISAT, de l'IITA et de l'ADRAO.

Après 4 ateliers régionaux de réflexion et de discussions (Dakar, janvier 2004; Lomé, novembre 2004; Accra, septembre 2005 et Lomé, décembre 2005), les différents acteurs impliqués étaient parvenus à valider un Règlement (équivalent au niveau national de la loi semencière) et quatre textes d'application (3 Règlements d'exécution et 1 Convention) portant respectivement sur:

- Les critères et normes d'inspection et d'analyse;
- L'arrangement institutionnel;
- L'organisation du Catalogue régional;
- Les formulaires administratifs nécessaires.

Avec l'appui des juristes pour leur mise en forme juridique, ces projets de textes avaient été soumis à la CEDEAO et à l'UEMOA pour adoption par leurs instances compétentes. Au même moment, une initiative similaire conduite par le CILSS depuis 1999 aboutissait en janvier 2006 à l'adoption, par ses ministres chargés de l'agriculture, d'un cadre réglementaire semencier pour les pays du Sahel.

Face au risque d'avoir deux cadres réglementaires semenciers ayant deux organes de gestion différents et des normes différentes, il était temps de réunir les trois organisations (CEDEAO, UEMOA et CILSS) afin d'aboutir à un consensus sur un cadre unique commun à tous les États de l'Afrique de l'Ouest. Pour y parvenir, une réunion de concertation présidée par le Secrétaire Exécutif Adjoint de la CEDEAO, Dr. M. Sola AFOLABI, s'est tenue à l'UEMOA à Ouagadougou le 28 juin 2006. Y ont pris part M. Issa Martin BIKIENGA, Secrétaire Exécutif Adjoint du CILSS et Dr. Bocoum KOLADO de l'UEMOA. Cette réunion avait mandaté un comité restreint pour harmoniser les textes CEDEAO-UEMOA avec ceux du CILSS en un cadre unique et commun aux trois organisations.

Ce travail de mise en commun a été réalisé à Ouagadougou en septembre 2006 et a abouti à la proposition de soumettre à l'appréciation des experts nationaux l'harmonisation des normes CEDEAO-UEMOA avec celles du CILSS. De plus, une nouvelle proposition d'arrangement institutionnel plus souple et moins onéreuse avait été formulée.

Objectifs d'Accra II

Cet atelier d'Accra qui a regroupé 66 participants, a eu pour objec-

tif général de finaliser le processus d'harmonisation des cadres réglementaires CEDEAO-UEMOA avec celui du CILSS avec la participation des acteurs. De manière spécifique, cet atelier qui s'est tenu du 27 février au 2 mars 2007 visait à:

- Examiner le Projet de Règlement portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'UEMOA en harmonisant les critères et normes de certification proposées dans les textes CEDEAO-UEMOA et CILSS;
- Valider le Projet de Convention CEDEAO, CILSS, UEMOA relatif à la création du Comité Ouest Africain des Semences;
- Examiner le projet du Premier catalogue régional des semences végétales et plants de l'Afrique de l'Ouest;
- Former les experts à l'élaboration de manuels de procédure de certification et d'accréditation pour faciliter la mise en œuvre de la réglementation régionale.



Cérémonie d'ouverture

Résultats des travaux d'Accra II

Au terme des travaux de ce 5^{ème} atelier régional, les participants sont parvenus à des résultats encourageants pour la suite du processus:

- Les discussions ont effectivement permis aux experts des différents pays de valider le contenu technique des textes soumis à leur appréciation (voir ci-dessus).
- Pour ce qui est du catalogue, il est apparu qu'il fallait vérifier les informations fournies pour certaines variétés et en fournir davantage pour d'autres. Cette responsabilité a été confiée aux experts des différents pays présents à l'atelier.
- Enfin, les participants ont appris à élaborer des manuels de procédures de certification et d'accréditation relatifs à la mise en œuvre de la réglementation sur les semences.

Recommandations

Au titre des recommandations, les participants ont adopté le texte ci-dessous:

Nous, participants au 5^{ème} atelier régional de validation du projet de cadre réglementaire de la production et du commerce des semences en Afrique de l'Ouest:

Conscients de l'importance des semences dans l'accroissement de la production agricole, condition essentielle pour la réalisation de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté,

Après avoir validé:

- le projet de règlement d'exécution portant règlements techniques annexes relatifs aux règles régissant le contrôle de qualité et la certification des semences végétales et plants spécifiques en Afrique de l'Ouest,

- le projet de convention relatif à la création du Comité Ouest Africain des semences (COASem),

- Le projet de catalogue ouest africain des espèces et variétés végétales (COAFEV),

- Appelons** la CEDEAO, le CILSS et l'UEMOA et les États membres à prendre les mesures nécessaires pour une diligente adoption de ces textes par leurs instances statutaires, et la finalisation du manuel de procédures en vue de leur mise en œuvre, dans les meilleurs délais, pour une libre circulation et une utilisation des semences de qualité dans la sous-région;

- Invitons** les trois Organisations Intergouvernementales à prendre les mesures nécessaires pour l'extension du processus d'harmonisation des cadres réglementaires semenciers des États membres à de nouvelles espèces végétales tel que le coton;

- Encourageons** les États à prendre les dispositions nécessaires pour la mise en place de comités nationaux de semences et des fonds d'appui prévus dans les textes;

- Invitons** le secteur privé à renforcer son organisation au niveau régional en vue de jouer pleinement le rôle qui est le sien dans la mise en œuvre de cette réglementation pour le développement du secteur semencier;

- Demandons** que les formations sur les manuels de procédures soient organisées si possible au niveau des États membres pour les agents des services de contrôle de qualité et de certification;

- Appelons** les partenaires au développement, notamment la FAO, l'IFDC, l'IITA, l'ICRISAT/SCOSA, à appuyer les États membres dans leurs efforts de renforcement des capacités pour la promotion du secteur semencier.

Suite du processus à court terme

- L'organisation à Ouagadougou d'une réunion des juristes de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS pour la finalisation juridique de tous les textes validés en vue de leur soumission aux instances décisionnelles pour adoption. L'adoption du règlement est prévue pour 2007 et les textes d'application pour 2008.

- La finalisation du premier catalogue régional des espèces et variétés végétales. La publication de ce catalogue est prévue pour 2007.

- L'amorce du processus de mise en œuvre à travers une formation ciblée dès le dernier trimestre de 2007.

Enseignements majeurs

- Forte volonté politique** des 3 organisations intergouvernementales à travailler ensemble. Ceci s'est traduit par la co-organisation de l'atelier par les 3 OIGs et une visite conjointe le 26 février 2007 au bureau régional de l'USAID à Accra. Cette volonté politique est de nature à faire évoluer le processus en cours.

- Prise en main de leur destin commun.** Une responsabilité assumée à travers une contribution de plus en plus majoritaire de la CEDEAO et de l'UEMOA au financement des ateliers et leur participation en nombre plus élevé.

- Un processus participatif** qui se manifeste par l'implication active de tous: présence physique de tous les pays à l'atelier excepté le Cap Vert.

- Appréciation positive des bailleurs de fonds,** dont l'USAID, de la synergie et de l'unité des 3 OIGs dans leurs actions.

- Enthousiasme des acteurs** exprimé à travers leur participation très active aux discussions et leur attente avec impatience de l'adoption de ce cadre réglementaire.



Photo de groupe

Contact du Projet MIR

11 BP 82 Ouagadougou 11 Burkina Faso

+226 50 37 45 03/05 +226 50 37 49 69

Email: ifdcburkina@ifdc.org Contact: Francis Dabiré

Email: fdabire@ifdc.org



Un processus participatif sous l'égide de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS avec l'appui des partenaires

Le Projet MIR en bref

Mission : Appuyer la création de conditions propices au développement d'un marché efficace, transparent et compétitif en vue d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des intrants agricoles en Afrique de l'Ouest.

Durée: cinq ans (2003-2007)

Financement: Coopération Néerlandaise (DGIS)

Mise en œuvre: IFDC

Principaux partenaires:

UEMOA et CEDEAO

Autres partenaires: ROPPA, RECAO, CMA/AOC, CILSS, AFSTA, Croplife, FAO et ministères chargés de l'agriculture et de l'intégration régionale.